



Déclaration liminaire au CSA local de la Vienne du 09/05/2026

Madame la présidente,

Le gel du point d'indice, des grilles complètement dépassées car non revalorisée depuis des années, provoquent une stagnation des rémunérations, et même une baisse en raison de l'inflation. Concrètement, sur 25 ans, nos rémunérations globales ont été dévalorisées de 25 % !

Qui peut accepter une telle dégringolade salariale ?

La nouvelle poussée inflationniste, entraîne mécaniquement une augmentation du SMIC de 2,41 % au 1er juin 2026, portant le SMIC mensuel brut à 1 867,02 euros avec des effets sur les grilles indiciaires sans précédent. Soit un doublement en six mois du nombre d'agents publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC.

Ce n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, le refus du gouvernement d'ouvrir une véritable négociation salariale intégrant la refonte des grilles indiciaires, le mépris affiché pour les organisations syndicales auxquelles ne sont proposées que de simples réunions de travail qui ne débouchent sur rien. La sphère gouvernementale ne se contente plus de laisser dériver les salaires : elle organise, méthodiquement, l'alignement de la Fonction publique sur le SMIC.

Un effondrement statutaire sans précédent depuis 1946

- **862 000 agents publics** rattrapés par le SMIC au 1er juillet 2026, contre 356 000 au 1^{er} janvier ;
- **10 échelons sur 11** de la grille C1 sous le SMIC : 19 années d'ancienneté sans aucun effet sur la composante indiciaire de la fiche de paie ;
- **De nombreux échelon de la catégorie B basculent sous le SMIC**
- **Des élèves des Instituts Régionaux de l'Administration, inspecteurs DGFIP sous le SMIC** : la catégorie A est désormais concernée ;
- **Toutes les pensions de catégorie C sont structurellement inférieures au SMIC**, y compris au sommet du C3.

Près d'un million d'agents vont percevoir l'indemnité différentielle. C'est une remise en cause profonde de la notion de carrière dans la fonction publique pour les catégories C mais progressivement aussi pour les catégories B.

Mais la baisse des rémunérations des fonctionnaires a un effet secondaire dramatique : l'effondrement des pensions de retraites !

En 10 ans, la masse des rémunérations cotisées des fonctionnaires n'a augmenté que de 7 % dans l'État pour une inflation de 18 %.

Dans le même temps, le montant des pensions des nouveaux retraités, retranscrit en euros constants, a baissé pour l'équivalent d'une valeur de 10 %, pour des agents arrivés en bout de grille. Ainsi, la pension d'un agent C était liquidée en moyenne pour 1 428 € en 2015. Elle n'est plus que de 1 301 € en 2024 !

Concrètement, souvent un agent C part aujourd'hui avec une retraite de moins de 1 200 € pour une carrière complète ! Pour les catégories B et A, les reculs sont équivalents.

Ça ne peut plus durer !

Face à la flambée des carburants, la circulaire Amiel du 05 mai 2026, vient confirmer l'augmentation « temporaire » de la quotité de télétravail dans le cadre du droit commun applicable, soit trois jours par semaine pour un agent à temps plein. Cette mesure, et l'indemnité carburant, ne peuvent en aucun cas être les seules réponses, qui plus est provisoires, à la crise inflationniste. Les économistes sont quasi unanimes pour analyser que la crise n'en est qu'à ses débuts, qu'elle va s'accroître et s'installer dans la durée !

Pour la CGT Fonction publique, l'urgence salariale appelle des réponses immédiates en faveur de l'ensemble des agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels, avec notamment :

- Le dégel de la valeur du point et son indexation sur l'inflation,
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat au titre des années antérieures,
- La revalorisation du minimum de traitement à un moment où la smicardisation frappe les agents de la fonction publique et que 356 000 d'entre eux perçoivent une indemnité pour être au niveau du Smic,
- La refonte des grilles indiciaires,
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- La revalorisation du barème kilométrique pour les agents publics, l'arrêt du rabot sur les frais de déplacement (arrêt de l'imposition forcée du barème SCNF 2 -ème classe, application de la note du 11/03/2025 sur la résidence de départ ...)

L'urgence est aussi au blocage, au contrôle des prix et à la taxation des profits et du racket énergétiques.

Plutôt que d'augmenter sans cesse les crédits alloués aux dépenses militaires, à la militarisation de la société et de l'économie françaises, la CGT Fonction publique réaffirme que de l'argent il y en a pour financer, entre autres, les traitements, les salaires, les pensions et les retraites.

Lors de la séance d'aujourd'hui nous allons aborder divers sujets, dont certains, à part la formation professionnelle qui reste un point fort de notre administration, ne nous poussent pas à l'optimisme sur la trajectoire de notre administration.

Dans un contexte plus général de défaillance de la puissance publique qui ne cadre plus, ne régule plus comme nous le montre la faillite de la RGPD qui devait protéger nos données, la faillite de la CNIL et le vol massif de data dans toutes les administrations de France et également chez notre opérateur obligatoire de santé Alan. C'est bien la peine de trembler devant la CNIL et pousser à l'extrême le contrôle interne des consultations des applications par les collègues si de l'autre côté, les hackers peuvent se servir dans les bases de données publiques et les vendre au plus offrant sur le darknet.

Quelles garanties de confidentialité pouvons nous offrir pour les données que les citoyens nous ont confiées ? Ce n'est pas grave, c'est gravissime, et aucun de nos décideurs ne semble prendre la mesure du scandale et de la situation catastrophique pour les usagers.

Car les usagers nous ont confié leurs data dématérialisées contraints et forcés, et se sont vu repousser des points d'accueil.

Et au lieu de faire une pause et de sécuriser nos infrastructures numériques, ça continue : Facturation électronique obligatoire, dématérialisation des échanges, dématérialisation obligatoire des dons manuels, des avis d'impositions si le contribuable ne sait pas accéder seul à son espace personnalisé, concentration des services, abandon larvé de la mission d'accueil des particuliers...

Et ce n'est pas l'introduction de l'IA dans nos process de travail qui va nous rassurer. Nous sommes bien certains que nos petits génies aux commandes se frottent déjà les mains en calculant les éventuels « gains de productivité » qui se traduiront par toujours moins d'emplois et de services !

La facturation électronique parlons-en !

Elle deviendra obligatoire, pour toutes les entreprises assujetties à la TVA, échelonnée à partir du 1^{er} septembre 2026 selon leur statut. Toutes les entreprises privées et les entités publiques seront concernées par la réforme.

Cette réforme nous est vendue par l'État comme une modernisation des échanges commerciaux, un moyen de lutter contre la fraude fiscale et d'accélérer la transformation numérique des structures économiques.

Mais une facture électronique n'offre pas moins de risques qu'une facture papier, à l'exception de la certification de l'identité de l'émetteur, et encore ! Elle ne garantit ni l'exactitude des montants, ni la conformité des imputations comptables, ni l'absence de doublons ou d'autres anomalies. Les risques d'erreurs ou de fraudes ne seront pas éliminés. Ils seront différents et nouveaux.

De plus, ce sont des plateformes privées payantes, accréditées par l'État, qui joueront un rôle d'intermédiaire obligatoire dans la transmission des factures électroniques (le projet de portail public ayant été abandonné : trop cher !!!). Le recours à des prestataires privés laisse voir notre incapacité à développer des propositions en interne et peut interroger sur la sécurité de nos données. La facturation électronique n'est pas une édition PDF envoyée par mail. Il s'agit d'enregistrer les données de facturation sur une plateforme électronique, c'est à dire un site internet dédié avec identifiant et mot de passe. Malgré toutes les normes de sécurité prévues, ce système informatique - comme tous les autres - sera inmanquablement sujet à problèmes techniques, erreurs et piratages.

Cette mise en place de la facturation électronique soulève des inquiétudes au niveau des agents travaillant dans les SIE.

Les agents SIE en local ont tous été formés (même si on peut déplorer le mode dématérialisé de ces formations) pour assister les usagers. La formation dispensée aux agents reste insuffisante par rapport à la complexité du sujet de la facturation électronique. Chaque question des contribuables va nécessiter une analyse approfondie et une parfaite connaissance du champ d'application de la TVA. Tous les agents n'ont pas bénéficié des formations adéquates pour y faire face. De plus la mise en place de cette réforme implique pour les collègues un effort de fiabilisation des bases d'obligation fiscale de la TVA pour chaque

contribuable professionnel, ce qui va générer un surcroît de travail. Ce surcroît s'insère dans un quotidien déjà chargé dans les cellules de gestion et les cellules transverses des SIE.

Quant aux promesses, elles vont mettre du temps à se concrétiser, notamment celle sur la baisse de la fraude à la TVA, car les fraudeurs vont s'adapter.

À la DGFIP, nous en sommes seulement à la phase d'information, mais il n'y a pas eu d'étude d'impact sur les services après le basculement. Quelle charge de travail ? Quand l'application FACTELEC qui servira au traitement des factures sera déployée ? Quelle échéance pour des CA3 pré remplies ? Impact sur la programmation et le contrôle fiscal ? Impact sur l'emploi à la DGFIP ?

La CGT 86 veut la confirmation que les moyens en effectif pour assumer ces nouvelles missions de manière sereine et professionnelle seront à la hauteur.

Pour la CGT, l'objectif de recouvrer trois milliards de TVA supplémentaires n'est appuyé par aucun élément objectif mais fait plutôt apparaître, dans un premier temps, une importante charge de travail supplémentaire pour les agents des SIE et, à terme, des suppressions d'emplois pour un rendu pas forcément efficace.

Les emplois parlons-en,

Pour la CGT, on cherche toujours la plus-value du recrutement au choix des A par rapport à l'ancien système. Ce nouveau système est extrêmement chronophage (préparation des candidats, entretiens avec jury...) sans apporter de satisfaction. Pour chaque poste souhaité, l'inspecteur doit déposer une lettre de motivation, son CV et ses 3 derniers CREP (nouvelle pierre angulaire de notre carrière !!). Il faut aussi se soumettre à un entretien avec le chef de service. Ainsi, ce dernier a une nouvelle corde à son arc : c'est un « recruteur ». Problème : il n'a pas la main sur la vacance des postes de son service (le poste peut être gelé ou supprimé) et la direction présélectionne en amont les candidats et se réserve le droit d'arbitrer, comprenez choisir le recruté.

Les priorités et critères ne trouvent à s'appliquer qu'en cas de candidatures équivalentes. Bref, rarement, voire jamais. La voie est ainsi ouverte aux discriminations liées à l'âge (trop vieux, trop jeune), au sexe (éventuelle grossesse ou garde enfant malade), au handicap, au temps partiel, etc. Et comme à la DGFIP, les attaques procèdent toujours de la même manière (on commence par les grades supérieurs puis on l'applique aux grades inférieurs), le risque est grand que demain ce soit le tour des catégories B et C, même si ce mode opératoire est une véritable usine à gaz.

La CGT est contre cette opacité et revendique un retour à un vrai mouvement local de mutation loin des règles au « choix du prince » pour toutes les catégories !

Concernant la formation professionnelle, l'activité a été soutenue en 2025.

Même si le nombre d'agents inscrits à la préparation aux concours a légèrement baissé dans la Vienne, le nombre de candidats augmente globalement. Peut-être est-ce le résultat de l'élément de langage de la Direction Générale « si vous voulez une augmentation de salaire, passez les concours ».

Malheureusement, pour la CGT, aujourd'hui, c'est le seul moyen d'améliorer sa rémunération. Mais, tout le monde ne peut pas passer les concours.

La CGT souligne l'intérêt et la qualité des actions de formations locales en présentiel.

Pour La CGT , la formation professionnelle reste un élément qualitatif à la DGFIP. La difficulté aujourd'hui est la formation dans son service et sur son poste de travail dans un contexte de tensions. Le manque d'espace dédié pour se consacrer de manière efficiente aux e-formations sans être pollué par son environnement professionnel immédiat est un élément explicatif de l'absentéisme relativement important de ce type de formation.

Quant au tutorat, le manque de disponibilités de sachants et les sous effectifs chroniques des services ne permettent pas une bonne prise en charge des stagiaires. Un stagiaire ne peut pas être opérationnel à sa sortie d'école !

Nous savons que certaines demandes en formation ne peuvent, à ce jour, être satisfaites comme c'est le cas du budget très spécifique d'Eaux de Vienne. La CGT ne peut se satisfaire d'un tutorat déguisé en formation sur ce budget qui ne répondra pas à toutes les attentes.

Le projet de SFACT, tel qu'il nous est présenté, ne permet pas de quantifier le futur besoin en formation.

Par ailleurs la CGT se pose la question du calendrier non annoncé aux OS, en contradiction avec les réponses obtenues au CSAL du 05/03/2026 par rapport à l'arrivée d'un adjoint positionné SFACT. Pourtant vous annoncez que les résultats de l'analyse de faisabilité ont été partagés et acceptés en janvier 2026. Pas avec les OS en tous cas ! Nous passons d'un projet à peine esquissé à un projet très avancé avec une création estimée début 2027. Où va être localisé ce futur SFACT recettes ?

Est-ce là votre vision d'un dialogue social de qualité !

Dialogue de qualité que l'on retrouve également dans le projet de déménagement de la direction !

La fermeture de Loudun, suite à la fin du NRP en 2026 est-elle effective ?

Le SGC Poitiers extérieur rejoint, en 2027, le site actuellement en construction à Neuville. Le SGC de Poitiers se retrouvera seul et abandonné à St Louis. Mais ne serait-ce pas là l'occasion rêvée de se « débarrasser » du site de ST Louis ? Déjà, des bruits circulent sur une possible densification du site de Slovénie.

Arrêtons la langue de bois !

Est-ce pour intégrer ces nouvelles données que le projet de travaux de l'accueil de Slovénie va être retravaillé par un architecte ? N'oublions pas que le SGC de Poitiers comprend en son sein le service amendes. Le public des amendes est parfois compliqué à gérer, souvent difficile et en très grande difficulté économique ou sociale. Y aura-t-il un soutien au centre de contact amendes assuré par nos collègues comme c'est le cas pour le SIP ? La CGT ne peut qu'admirer la remarquable communication mise en place lors du basculement téléphonique des amendes vers le centre de contact. Les agents des pôles téléphoniques des SGC de Poitiers et de Poitiers extérieur ont été coupés en pleine communication pour plusieurs jours sans information préalable !

Par ailleurs, la suppression du paiement par chèque dans nos services va aggraver les difficultés de cet accueil amendes et de tous les autres. Cette mesure est avancée au prétexte de la modernité. Oui c'est bien connu, les chèques sont plus falsifiables, moins sûrs que les paiements dématérialisés. C'est vrai que les dernières attaques sur FICOBA, Alan via Almérys, le piratage des données bancaires de diverses entreprises .., feraient passer le bon vieux chèque pour un dinosaure en matière de sécurité de paiement. Derrière ce projet, ne serait-ce pas plutôt un des moyens pour notre DGFIP de « désintoxiquer

les usagers de notre service public » ? Après la fin du paiement en liquide, la fin du chèque reste un moyen de « mater » l'un des paiements les plus utilisés par les classes populaires. La marche vers la dématérialisation forcée éloigne encore plus nos concitoyens des services publics. Les agents seront en première ligne pour refuser ces moyens de paiement et seront confrontés à des usagers qui les utilisent encore beaucoup. Et bien sûr, nos directions vont calculer de merveilleux gains de productivité qui se traduiront par des suppressions d'emplois qui, elles, ne seront pas dématérialisées mais bien réelles. Et maintenant, le paiement par carte bancaire est-il en fin de vie à la DGFIP sous prétexte d'économie sur les frais ? L'espèce, lui, n'engendrait pas de frais par opération !

La CGT FINANCES PUBLIQUES 86 le dit avec toute la clarté nécessaire : les agents de la DGFIP en ont assez des destructions d'emplois, des restructurations incessantes et de la dégradation de leurs conditions de travail !

Ils veulent au contraire pouvoir s'épanouir professionnellement et pouvoir travailler sereinement.

Notre épanouissement ne serait pas complet sans un concours photo « ventant » l'attractivité de la Vienne. Va-t-on nous offrir des places au Futuroscope ou à l'aquascope pour prendre des clichés attrayants loisiristiquement ? Et cerise sur le gâteau, le photographe amateur gagnant recevra un cadeau...peut-il espérer un bon de remboursement au tarif frais kilométriques pour un déplacement professionnel ou une autorisation d'absence pour un événement familial ?

Les élus CGT au CSA Local de la Vienne

Béatrice Mouys

Andrée Blaison

et notre experte Annie Bessac